



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission

2^e séance

Lundi 4 octobre 2004, à 10 heures
New York

Président : M. De Alba (Mexique)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Déclarations liminaires

Le Président (*parle en espagnol*) : Ce matin, la Première Commission, conformément à son programme de travail et à son calendrier, va commencer son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit dans le débat général je vais faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Commission.

Je vais commencer par remercier chacun des membres pour leur appui qui m'a permis d'accepter la présidence de cette importante Commission, une Commission en faveur de laquelle le Mexique – grâce à certains de ses plus distingués et dévoués diplomates – a consacré de grands efforts et dont nous attendons d'importants résultats. La situation internationale particulièrement complexe, qui pose de nouveaux problèmes et fait peser de nouvelles menaces, nous sensibilise au fait qu'il est nécessaire progresser rapidement sur un nombre important de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationales qui restent en suspens.

J'invite la Commission premièrement à cerner les moyens spécifiques et pratiques qui permettront d'atteindre les nobles objectifs auxquels nous sommes foncièrement attachés; nous ne saurions nous limiter

simplement à répéter de belles paroles. L'élimination des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires; l'arrêt de leur prolifération et la prévention de leur acquisition ou de leur utilisation par des terroristes; et la réduction du commerce illicite des armes légères. Ce sont là quelques-unes des tâches urgentes à l'accomplissement desquelles la Commission doit contribuer.

Cinquante-huit ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté sa première résolution demandant l'élimination des armes nucléaires et autres armes pouvant être utilisées à des fins de destruction massive. Cependant, aujourd'hui, nous sommes toujours dans un monde où des dizaines de milliers de ces armes demeurent – en fait, dans un monde où certains estiment toujours que ces armes représentent une option valable. Pis encore, les risques de prolifération ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Je pense à la prolifération horizontale et à la prolifération verticale. Il faut prendre conscience une fois pour toutes des conséquences désastreuses que peut avoir l'utilisation de ces armes – qu'elles soient utilisées dans une guerre entre États ou par un groupe terroriste – sur la paix et la sécurité internationales. Renforçons donc le consensus, presque universel, en faveur de l'élimination complète de ces armes.

Reconnaissons aussi, comme le Secrétaire général Kofi Annan l'a déclaré le 21 septembre, que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



« C'est en renforçant et en appliquant les traités de désarmement, y compris leurs dispositions relatives aux régimes de vérification, que nous nous prémunirons le mieux contre la prolifération – et le risque d'utilisation – des armes de destruction massive ». (A/59/PV.3, p. 3)

Il en appelle au respect et au renforcement de la primauté du droit, et cet appel est particulièrement important et pertinent pour les travaux de la Première Commission.

Réaffirmer les engagements pris dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements – et, avant tout, les honorer – est indispensable si l'on veut mener à bien les décisions qui nous permettront de faire face à ces défis. La légitimité et la viabilité des activités de la Commission sont directement liées à notre aptitude à renforcer la transparence, à assurer l'application des accords, à renforcer la responsabilité et à promouvoir la compréhension et l'appui du public. Qui plus est, nous devons toujours nous souvenir que les principes et les normes consacrés par la Charte et les traités multilatéraux sur le désarmement doivent être appliqués d'une manière universelle sans avoir deux poids, deux mesures ou recourir à la sélectivité.

Les problèmes qui se poseront mettront à l'épreuve l'aptitude de l'ensemble du réseau d'institutions qui, ensemble, représentent le mécanisme du désarmement multilatéral et de la maîtrise des armements, qui, paradoxalement, est depuis longtemps en crise. La Commission du désarmement des Nations Unies est incapable depuis des années de parvenir à un consensus sur les questions de fond. Cette année, elle n'a pas même été en mesure de s'accorder sur un ordre du jour. Pour sa part, la Conférence du désarmement a récemment achevé sa session de 2004 sans s'être mise d'accord sur son programme de travail, situation qui se répète tous les ans depuis sept ans.

Compte tenu de cette situation, et profitant de son adhésion universelle et de son large mandat, il est avant tout du devoir de la Première Commission de réaffirmer qu'il faut d'urgence progresser sur les questions fondamentales et, surtout, cerner les initiatives spécifiques qui permettront de faire progresser les intérêts en matière de sécurité de tous les États.

Commençons par adopter nos méthodes de travail et créer un environnement plus propice au dialogue et à la coopération, sans pour autant oublier que la raison

d'être du système multilatéral est de construire et de protéger une politique universelle et un environnement normatif qui ouvre la voie à des intérêts partagés en partant du postulat que l'action collective est indispensable pour garantir la paix et la sécurité internationales, plus encore à l'heure de la mondialisation.

Pour ma part, je suis convaincu que si nous nous engageons sur la voie d'une application progressive de réformes particulières et si nous arrivons à créer un environnement plus constructif, nous réussirons alors à traiter de toutes les questions complexes dont nous sommes saisis et à être en mesure de progresser. C'est là une responsabilité historique étant donné le grand danger qui découle de l'actuel environnement international.

Avant de poursuivre nos travaux de ce matin, je tiens à dire combien je suis satisfait de bénéficier de l'appui d'une personne des Caraïbes, en sa qualité de Secrétaire de la Commission. M^{me} Cheryl Soute n'est pas seulement la première femme à accéder à ce poste mais elle est également connue et hautement appréciée pour son expertise dans le domaine du désarmement. Son aide sera fondamentale pour nos travaux.

J'ai l'honneur maintenant de donner la parole à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

M. Abe (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant les membres de la Commission, dont beaucoup sont des amis et des collègues depuis plusieurs années, au moment où la Commission aborde ses travaux sur son important ordre du jour. J'adresse mes félicitations au Président qui a été choisi pour diriger les travaux de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et leur donne l'assurance qu'ils peuvent compter sur le plein appui du Département des affaires de désarmement. Nous avons hâte de les aider dans les efforts qu'ils déploieront pour faire en sorte que cette session soit productive.

Il y a de nombreuses années, l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld avait parlé des résolutions sur le désarmement de l'Assemblée générale comme de « plantes vivaces » du système des Nations Unies – « plantes » parce qu'elles réapparaissent tous les ans et « vivaces » parce qu'elles se révèlent aptes à survivre dans des milieux difficiles. Bien qu'elles ne soient pas

contraignantes, ces résolutions contribuent à un processus plus large de l'évolution des normes de nature à guider la conduite des États Membres. Parfois, elles cernent d'importants objectifs qui doivent être atteints. Parfois, elles servent de référence pour évaluer les mesures prises par des États pour atteindre des objectifs particuliers. Dans certains cas, elles présentent des décisions tendant à informer le grand public de certaines dimensions de la paix et de la sécurité internationales, comme les rapports statistiques sur les armes classiques et les dépenses militaires.

(l'orateur parle en anglais)

Il n'est certes pas du devoir de la seule Commission de résoudre tous les problèmes de sécurité internationale dans le monde. Il est, cependant, de sa responsabilité solennelle de clarifier, autant qu'elle le peut, les objectifs que les membres doivent s'efforcer ensemble de poursuivre, d'insister sur les mesures concrètes permettant de les atteindre, d'évaluer les progrès réalisés en chemin, de cerner le besoin d'établir de nouvelles normes là où elles n'existent pas et de faire en sorte que les procédures de la Commission soient à la hauteur de ces tâches.

La participation satisfaisante aujourd'hui des délégations nationales et l'intérêt constant de groupes de la société civile attestent de l'importance des travaux de la Commission. Les Membres ne susciteraient pas un tel intérêt si leurs travaux étaient devenus un rituel creux, danger que la Commission doit constamment s'efforcer d'éviter. Je suis certain que, sous la direction du Président, la Commission réussira une fois encore à éviter ce danger.

Le plus grand défi auquel fait peut être face cette session particulière de la Commission est de savoir si elle sera apte à réconcilier deux objectifs souvent rivaux. D'une part, la Commission doit être réaliste – en ce qui concerne le choix à la fois de ses objectifs et des moyens de les atteindre. La Commission doit également s'adapter aux changements qui interviennent dans le monde. D'autre part, elle doit avoir conscience du fait que ses actes se fondent sur le profond attachement aux principes fondamentaux qui ne peuvent être l'objet d'une renégociation annuelle, y compris, plus fondamentalement, les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il est véritablement possible pour la Commission de mener ses délibérations et d'adopter ses résolutions d'une

manière qui réconcilie les revendications les plus contraignantes. Cela est non seulement possible, mais essentiel – car le fait de trouver et d'appliquer des mesures pratiques est le pont que nous devons traverser pour atteindre nos buts communs.

Comme il est à la fois coutumier et approprié, la Commission va une fois encore examiner plusieurs projets de résolution portant sur les armes nucléaires – sans conteste les plus meurtrières de toutes les armes de destruction massive. Les Membres ne peuvent guère trouver de réconfort dans le fait que ces armes n'ont pas été utilisées depuis 1945, car il suffirait d'une seule utilisation pour mettre en danger la vie de milliers de personnes et toute l'architecture de la paix et de la sécurité internationales. La Commission ne doit pas non plus se laisser aller à l'autosatisfaction et croire que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a été prorogé indéfiniment en 1995, peut à lui seul régler tous les problèmes que pose la réalisation de ses objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement. J'espère que les délibérations de la Commission traduiront la réalité fondamentale, à savoir que la non-prolifération et le désarmement sont deux aspects qui doivent être poursuivis ensemble et d'une telle manière qu'ils se renforcent mutuellement. Plus large sera l'accord sur cette question fondamentale, plus grande sera la probabilité de parvenir à un accord généralisé sur les mesures pertinentes dont est saisie la Commission s'agissant des armes nucléaires.

Tandis que les armes biologiques et chimiques ont été prosrites par des traités multilatéraux, elles resteront également un point important de l'ordre du jour, notamment en raison de leurs effets potentiellement massifs et inconsidérés, surtout sur les civils sans défense. Le vrai problème qui se pose à ce sujet est de trouver le moyen de rapprocher ces traités de l'universalité et d'en assurer le respect.

Même si elles peuvent ne pas paraître aussi horribles que les armes de destruction massive, les armes classiques – y compris les armes légères – continuent chaque année de tuer des milliers de personnes – militaires et civils. La vente ou l'utilisation illicites de ces armes a contrecarré l'application effective des embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité. Elles ont prolongé et aggravé les conflits civils et ont eu de terribles effets secondaires et tertiaires sur le développement économique et social, le commerce et l'environnement.

Je suis heureux que la Commission soit saisie de ces questions et j'attends avec intérêt les délibérations qui vont avoir lieu.

Le Département des affaires de désarmement a aidé de nombreux États membres dans leurs travaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commission. Nous cherchons aussi à appuyer les efforts qui sont faits au niveau régional par le biais de nos trois centres régionaux : en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie et dans le Pacifique. J'entamerai des consultations avec de nombreuses délégations dans les semaines qui viennent au sujet des difficiles problèmes financiers auxquels se heurtent ces centres – en particulier la situation critique que connaît le Centre régional de Lomé, Togo – et j'espère que les directeurs des trois centres auront la possibilité de prendre la parole devant la Commission au cours de son débat thématique.

Les travaux qui attendent la Commission seront parfois difficiles, mais j'espère que l'esprit de coopération mutuelle suscitera l'inspiration la plus fondamentale. Je prie les membres de la Commission d'accepter tous mes meilleurs souhaits pour une session productive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Abe de son importante déclaration, pour les aimables paroles qu'il a adressées aux membres du Bureau et pour avoir parlé en espagnol ce qui me donne à penser qu'il appuiera les travaux de la présidence en recourant à un contact direct. Je sais que nous pouvons compter sur son appui constant.

Points 57 à 72 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant d'entamer le débat général, je rappelle aux délégations que l'article 110 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale stipule que :

« Les félicitations adressées aux membres du Bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le président de la session précédente – ou, en son absence, par un membre de sa délégation – après que tous les membres du Bureau de ladite Commission ont été élus ».

Cela a déjà eu lieu, et je remercie l'Ambassadeur Jarmo Sareva, de la Finlande, des aimables paroles qu'il a adressées et à moi et aux autres membres du Bureau.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour, au nom de la Commission, remercier sincèrement l'Ambassadeur Sareva des efforts qu'il a déployés et du dévouement dont il a fait preuve en présidant la Commission à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, qui a débouché sur des résultats encourageants.

Je rappelle également aux membres que durant la séance organisationnelle, la semaine dernière, j'ai proposé que, lorsqu'elles prennent la parole dans leur capacité nationale, les délégations limitent leur déclaration à cinq minutes et à 10 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe d'États.

Si nous suivons ces règles – la première étant contraignante et la deuxième volontaire – nous épargnerons du temps qu'il nous sera ensuite possible de consacrer à des discussions interactives et à des séances thématiques.

M. Berruga (Mexique) (*parle en espagnol*) : La relation entre le désarmement et la stratégie internationale pour combattre le terrorisme et la paralysie du mécanisme de désarmement multilatéral sont les points les plus saillants du contexte international actuel; cela a un impact direct et important sur les délibérations à cette session de la Première Commission. Il est clair qu'au cours des trois dernières années, la guerre contre le terrorisme a été liée d'une manière sans précédent au désarmement, à la maîtrise des armes et à la non-prolifération, en particulier dans le domaine des armes de destruction massive et, plus particulièrement, dans le domaine nucléaire. Comme vient de le dire le Secrétaire général adjoint Abe, cette dynamique ne doit pas nous inciter à faire un choix artificiel parmi les objectifs relatifs à ces domaines.

Au cours de la réunion publique du Conseil de sécurité avant l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil (voir S/PV/4950) il a été dit que le moment était venu pour la communauté internationale de prendre une mesure concertée, efficace et déterminée afin de prévenir les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes de destruction massive. Le Mexique a déclaré que le moyen le plus efficace et le plus durable de faire face au danger que posent ces armes serait de

procéder à leur élimination complète grâce à des accords de désarmement négociés sur une base multilatérale.

Cependant, la stratégie internationale antiterrorisme tend à souligner la non-prolifération au détriment des objectifs de désarmement et, en particulier des obligations qui incombent aux États nucléaires dans le domaine du désarmement. Qui plus est, nous notons une augmentation du nombre de mesures déclaratives mais non contraignantes juridiquement et d'instruments négociés par un nombre limité d'États et qui sont ensuite offerts au reste de la communauté internationale pour adhésion – mais sans qu'il lui soit donné l'occasion de les enrichir. Le Mexique croit que le progrès d'un véritable régime non discriminatoire de non-prolifération dépend de formules plus inclusives qui, en assurant l'universalité des propositions, aboutiraient à de meilleurs résultats.

Le succès de la stratégie antiterroriste, dans la mesure où elle a trait au dangereux front des armes de destruction massive, dépend de la réalisation des objectifs de désarmement. C'est seulement de cette façon que les objectifs recherchés dans les deux domaines pourront être complémentaires.

Un point important et toujours pertinent de contact pour ces deux domaines réside dans l'encouragement d'une culture de paix et de non violence par le biais de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Cela sensibiliserait les citoyens d'aujourd'hui et les générations futures aux coûts d'un monde armé et aux risques que font courir les armes nucléaires. Entre-temps, le mécanisme de désarmement multilatéral est paralysé – sur au moins quatre fronts.

Premièrement, en sept ans de stagnation, la Conférence du désarmement est toujours incapable d'aborder ses travaux de fonds. Au cours de sa présidence de la Conférence du désarmement, le Mexique a encouragé la convocation de séances plénières pour tenter de trouver des points d'accord sans pour autant pouvoir venir à bout de ce manque d'accord. De même, la Commission du désarmement a été incapable d'adopter son programme de travail pour 2004.

Deuxièmement, la Commission préparatoire pour la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas été en mesure de faire des

recommandations de fond pour la Conférence d'examen de 2005. Le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur et les armes nucléaires continuent d'être fabriquées et améliorées malgré les nombreux appels demandant l'arrêt de toute nouvelle mise au point d'armes nucléaires.

Troisièmement, l'abrogation du Traité concernant les systèmes antimissiles balistiques et la poursuite de programmes nationaux de défense et de théâtres d'opérations antimissiles, ainsi que la recherche ouverte de nouvelles technologies et de nouvelles armes qui sont déployées et utilisées dans l'espace éloignent encore davantage la possibilité d'appliquer les accords dans ce domaine et éliminent les perspectives de réductions additionnelles d'armes stratégiques et tactiques.

Quatrièmement, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ne fait toujours pas l'objet d'un mécanisme de vérification qui permettrait d'assurer sa pleine application – ce qui, dans le contexte actuel, constitue une omission fort dangereuse.

À cet égard, ma délégation juge qu'il est nécessaire de réaffirmer que le désarmement joue un rôle central dans le système de sécurité collective. L'application des obligations souscrites au niveau multilatéral est le meilleur moyen d'éviter l'émergence de doctrines qui avaliseraient des décisions unilatérales et ce qu'on appelle des actions préventives. Pour cette raison, le Mexique invite toutes les parties au TNP, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à honorer leurs obligations et à participer en mai à la prochaine Conférence d'examen dans un esprit constructif afin de réaffirmer que l'élimination des armes nucléaires constitue le meilleur moyen de se prémunir contre les dangers de la prolifération.

Avec l'appui des États parties au Traité de Tlatelolco – qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte population – et en tant que contribution à la Conférence de 2005, j'ai le plaisir d'annoncer que le Mexique s'offre à accueillir une conférence des États parties et des signataires des traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires, dans le but d'encourager une meilleure coordination parmi eux, de garantir le respect scrupuleux des régimes juridiques qu'entraînent ces

zones et d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde.

Nos sociétés demandent de plus en plus l'instauration d'un environnement international plus sûr, ce qui exige de mener une action immédiate dans le domaine de la diplomatie multilatérale. Les problèmes sont clairs, comme doit l'être la volonté de les régler. Il doit être convenu que le désarmement est le remède le plus efficace contre la prolifération. Avec la même clarté nous discuterons des idées pour faire en sorte que les obligations soient honorées.

Avant de terminer cette première déclaration de la délégation mexicaine, je souhaite vous encourager, Monsieur le Président, à instaurer une atmosphère plus propice au dialogue et à la collaboration dans les domaines sensibles du désarmement et de la sécurité internationale. Nos efforts durant cette session doivent tendre à revitaliser le rôle de l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} McDonald (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de vous voir diriger les travaux de la Première Commission. Vous apportez une expertise et une expérience considérables à cette fonction, et nous sommes certains que vous saurez conduire la Commission à une issue utile.

Alors que le Secrétaire général lui-même estime nécessaire d'exprimer son inquiétude en ce qui concerne la primauté du droit et que la possibilité existe de voir les armes de destruction massive tomber entre les mains d'acteurs non étatiques, il importe plus que jamais d'œuvrer ensemble au renforcement des accords multilatéraux juridiquement contraignants avec des dispositions relatives à la vérification, aussi forts que nécessaires, pour instaurer la confiance qui, finalement, nous permettra d'éliminer les armes de destruction massive. Le désarmement – complet, vérifiable et irréversible – demeure l'objectif de la Nouvelle-Zélande. À cet égard, la Nouvelle-Zélande est fière d'œuvrer au désarmement nucléaire avec les autres membres de l'Entente sur un nouvel ordre du jour. Nous appuyons fermement la déclaration qui a été faite en son nom par la Suède.

Actuellement, la communauté internationale investit une bonne partie de son énergie dans diverses initiatives portant sur la non-prolifération. Celles-ci contribuent certainement à contenir la dissémination

des armes de destruction massive, et la Nouvelle-Zélande a manifesté son appui au cours de l'année dernière en versant un million de dollars néo-zélandais au Groupe des huit pour un partenariat mondial contre la dissémination d'armes et de matières de destruction massive, programme pratique qui s'attaque aux problèmes posant un vrai risque à la sécurité mondiale; en avalisant la déclaration des principes d'interdiction stipulés dans l'Initiative sur la sécurité en matière de prolifération et en participant aux initiatives tendant à renforcer les contrôles à l'exportation de matériels qui peuvent contribuer à la fabrication d'armes de destruction massive, notamment par le biais d'un appui à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il importe, cependant, que ce contrôle n'entrave pas le flux de connaissances ou de technologies vers les pays qui peuvent prouver qu'ils respectent pleinement le traité. Qui plus est, en mars dernier, nous avons parrainé, en partenariat avec l'Association internationale pour la paix, une conférence intitulée « Les armes de destruction massive et l'ONU : menaces diverses et réponses collectives ».

Ces mesures et activités pratiques, bien qu'essentiellement circonstancielles, ne se substituent cependant pas à la mise au point d'instruments multilatéraux forts et efficaces de désarmement. Selon la Nouvelle-Zélande, la mesure de non-prolifération la plus efficace que nous pourrions prendre collectivement serait de garantir et de renforcer le respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, afin de faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de négocier un traité interdisant la fabrication de matières fissiles. Le fondement de tout traité multilatéral de désarmement, pour qu'il soit efficace, doit être un mécanisme de vérification fort et complet.

Cette année, la Nouvelle-Zélande a entamé son premier mandat de deux ans au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La crédibilité du régime de vérification est centrale pour assurer l'efficacité de la Convention sur les armes chimiques, et la Nouvelle-Zélande sera attentive à des questions comme la méthodologie à adopter pour sélectionner les inspections, les possibilités d'accroître les inspections d'autres installations de production chimique et l'utilisation du mécanisme d'inspections par mise en demeure.

L'Agence internationale de l'énergie atomique est l'organisation clef dans le contexte de la vérification et

du renforcement de la confiance, qui œuvre avec les États membres à la sécurité et à la sûreté des matières nucléaires à des fins exclusivement pacifiques. Ces dernières années, pendant lesquelles la Nouvelle-Zélande a été l'un des membres du Conseil des gouverneurs, ont été particulièrement difficiles pour l'Agence. Parmi les questions difficiles dont le Conseil a eu à traiter récemment, il y en a deux au sujet desquelles la Nouvelle-Zélande demeure inquiète : le programme nucléaire de l'Iran et les questions liées à la vérification qui demeurent en suspens. Dans ce contexte, le programme nucléaire de la Corée du Nord est également une source d'inquiétude. Ces deux exemples illustrent l'importance clef des travaux de l'Agence qui contribuent à l'efficacité du fonctionnement du régime de non-prolifération. La Nouvelle-Zélande félicite le Directeur général et son personnel pour le professionnalisme avec lequel ils ont entrepris leurs travaux.

Enfin, la Nouvelle-Zélande tient à exprimer ses remerciements et ses félicitations aux organisations non gouvernementales pour les efforts infatigables et souvent gratuits qu'elles ont déployés pour assurer l'apport d'information et la tenue de débats au sujet de ces questions et pour exercer des pressions sur les gouvernements afin qu'ils prennent des mesures concrètes dans le domaine du désarmement. La Nouvelle-Zélande dispose maintenant tous les ans de fonds pour aider les ONG à appliquer les recommandations contenues dans l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/57/124), qui a été présentée à la Commission en 2002. Il est décisif qu'une société civile informée s'intéresse activement à ce que nous faisons dans ces salles fermées de la Commission. Après tout, nous discutons de la manière de contrôler et d'éliminer les armes qui peuvent détruire le monde.

M. Sanders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, Bulgarie, Roumanie, Turquie et Croatie, les pays de l'Association européenne de libre-échange, Islande et Norvège, les membres de la zone économique européenne, et les pays de la stabilisation et du processus d'association, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro s'alignent sur cette déclaration.

Dans l'esprit de réforme et de revitalisation de la Première Commission, l'Union européenne va dans cette déclaration se concentrer sur la dimension plus large des questions de sécurité, de non-prolifération et de désarmement. L'Union européenne reviendra plus en détail sur sa position concernant les questions spécifiques durant les débats thématiques.

En mai dernier, l'Union européenne s'est élargie à 25 États membres. Une Union européenne plus large contribue à la prospérité, à la stabilité et à la sécurité de tous les Européens – environ 450 millions de personnes partagent maintenant les bénéfices d'un marché interne, d'une convergence croissante de vues sur la justice et les affaires interne et d'une politique étrangère et sécuritaire commune. Une stratégie européenne en matière de sécurité et une stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive ont été adoptées l'année dernière. À l'intérieur du cadre de la Première Commission, l'Union européenne estime que l'élargissement de l'Union est une importante évolution car le renforcement de la coopération au travers des frontières et des problèmes est la meilleure réponse aux problèmes qui se posent dans le monde.

Durant la dernière décennie, il n'y a eu aucune région du monde qui n'ait été touchée par des conflits armés. La plupart ont été des conflits internes aux États et non des conflits entre États. Plus de 4 millions de personnes sont mortes dans des guerres, 90 % d'entre elles étant des civils. Plus de 18 millions de personnes ont dû abandonner leur foyer à la suite de conflits. Dans de nombreuses régions du monde, la pauvreté et la maladie ont causé d'indicibles souffrances et des problèmes de sécurité urgents. La moitié de la population mondiale vit avec moins de 2 dollars par jour. Le sida est maintenant l'une des pandémies les plus dévastatrices dans l'histoire de l'homme, qui contribue à la désintégration des sociétés. De nouvelles maladies peuvent se répandre rapidement et constituer des menaces mondiales. Dans de nombreux cas, l'échec au plan économique est lié aux problèmes politiques et aux conflits violents.

À l'heure de la mondialisation, les frontières s'ouvrent de plus en plus. Les échanges commerciaux et les investissements, le développement de la technologie et la propagation de la démocratie ont apporté liberté et prospérité à de nombreux peuples. Toutefois, il y a le revers de la médaille. Ces évolutions ont élargi le champ d'action des groupes non étatiques

hostiles qui peuvent jouer un rôle menaçant dans les affaires internationales. Le monde est ainsi devenu si tributaire de structures interdépendantes dans les transports, l'énergie, l'information, la santé et autres domaines, que s'en trouvent accrues pour ces groupes les occasions de causer des dommages. Actuellement, nous sommes forcés de penser en terme de mondialisation, qu'il s'agisse des frontières ou des problèmes. . Ainsi, en pensant aux politiques que nous pourrions mettre au point dans le domaine de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération, nous devons également adopter une large approche. J'aimerais donc aborder les menaces mondiales que nous identifions, les objectifs stratégiques que nous pouvons tous partager pour contrer ces menaces et ce que cela signifie pour nos décisions politiques.

Quelles sont les menaces clefs qui pèsent sur la sécurité de notre environnement, quel que soit l'endroit où se trouvent nos pays? L'Union européenne en identifie cinq qui, plus que jamais, tendent à s'imbriquer.

Premièrement, la prolifération des armes de destruction massive constitue la plus grande menace potentielle pour la sécurité internationale. Les régimes de traités internationaux et les dispositifs de vérification des exportations sont en place pour empêcher la propagation d'armes de destruction massive et leurs vecteurs. Nous sommes, toutefois, entrés maintenant dans une nouvelle et dangereuse période qui pourrait provoquer une course aux armes de destruction massive et leur acquisition par des acteurs non étatiques. La prolifération est alimentée par un petit nombre de pays et d'individus mais présente une vraie menace en raison de la dissémination de la technologie et de l'information et également du fait que les pays qui alimentent la prolifération peuvent s'entraider. Il est inquiétant que ces évolutions aient lieu en dehors des régimes de vérification actuels. La possession d'armes nucléaires par des États non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le non-respect des dispositions du Traité par les États parties sapent les efforts déployés en faveur de la non-prolifération et du désarmement. Qui plus est, les avancées dans les sciences biologiques pourraient accélérer la puissance des armes biologiques dans les années à venir. Les attaques à l'aide de matières chimiques et radiologiques sont également de graves possibilités. La dissémination de la technologie

en matière de missiles ajoute encore un élément grave à l'instabilité.

Une deuxième grave menace est le terrorisme. Les mouvements terroristes disposent de plus en plus de ressources; ils sont reliés par des réseaux électroniques et cherchent à utiliser tous les moyens pour parvenir à leurs fins, ce qui va des armes légères, y compris des systèmes portables de défense aérienne, aux armes de destruction massive éventuellement. La plus récente vague de terrorisme est mondiale dans son ampleur. Nous nous inquiétons en particulier du scénario dans lequel les groupes terroristes obtiendraient des armes de destruction massive. Dans ce cas, un petit groupe pourrait infliger des dommages d'une ampleur qui antérieurement ne pouvait être atteinte que par des États et des armées

La troisième menace est constituée par les conflits régionaux. Au cours des dernières décennies, les conflits régionaux ont été à l'origine d'un fléau dévastateur que constituent les mines terrestres, une énorme prolifération d'armes légères et des occasions qui s'offrent de plus en plus au crime organisé. Les conflits régionaux augmentent également le risque de l'extrémisme et du terrorisme et peuvent conduire à l'échec de l'État. L'insécurité régionale peut attiser la demande d'armes de destruction massive.

La quatrième est l'échec de l'État. Les conflits civils et la mauvaise administration, corruption, abus de pouvoir, faiblesse des institutions et absence de responsabilité, rongent les États de l'intérieur. Dans certains cas, cela a provoqué l'effondrement des institutions étatiques. L'effondrement de l'État peut être lié à des menaces évidentes comme le crime organisé, l'entrée incontrôlée d'armes légères et le terrorisme. Elles sont le terreau de l'extrémisme et du terrorisme. L'échec de l'État est un grave phénomène qui sape l'ensemble de l'administration et ajoute à l'instabilité.

Cinquièmement, le crime organisé revêt une importante dimension externe : trafic transfrontière de drogue, de femmes, d'immigrants illégaux et d'armes. Il peut avoir des liens avec le terrorisme. Ces activités criminelles sont souvent liées à la faiblesse ou à l'échec des États. Dans les cas extrêmes, le crime organisé peut en venir à primer sur l'État. Une autre dimension du crime organisé qui doit retenir l'attention est l'accroissement de la piraterie maritime.

En prenant ensemble ces différents éléments – la disponibilité d’armes de destruction massive, les actes de terrorisme commis avec une violence maximale, les conflits régionaux, l’affaiblissement du système étatique et le crime organisé – on constate que chacun d’entre nous peut être confronté à une menace radicale. Une fois encore, nous ne pouvons que tirer la conclusion que moins que jamais le désarmement et la non-prolifération ne peuvent être abordés séparément. Ils sont pleinement liés avec d’autres questions de sécurité et de stabilité aux niveaux mondial et régional. C’est une importante leçon pour les travaux de la Première Commission.

J’en viens maintenant aux objectifs stratégiques que nous pouvons partager. Nous vivons dans un monde qui conserve de brillantes perspectives, mais dans lequel pèsent des menaces plus grandes que toutes celles que nous avons connues. L’Union européenne a formulé trois objectifs stratégiques pour elle-même : aborder les menaces; encourager la sécurité régionale; et édifier un ordre international se fondant sur un multilatéralisme efficace. Je vais brièvement me pencher sur ces trois objectifs parce qu’ils ne se limitent pas à l’Europe. Si les menaces d’aujourd’hui sont essentiellement mondiales, la réponse doit, dans une large mesure, être également mondiale. C’est pourquoi nos objectifs stratégiques peuvent être partagés par tout pays souscrivant à notre analyse des menaces et des problèmes.

Premièrement, chacun d’entre nous doit repenser fondamentalement la façon d’aborder les menaces. Les nouvelles menaces sont dynamiques. Le risque de la prolifération grandit constamment. Si on ne s’en préoccupe pas, les réseaux terroristes deviendront de plus en plus dangereux. L’échec de l’État et le crime organisé se répandent si on les néglige.

Comment se préparer? Comme déjà dit, à l’heure de la mondialisation aucune des menaces actuelles n’est purement militaire; elles ne peuvent donc être réglées par des moyens uniquement militaires. L’Union européenne est convaincue que chaque réponse exige un ensemble d’instruments. Une variété d’instruments est disponible. La prévention des conflits et des menaces ne saurait commencer trop tôt. Les traités multilatéraux disposant d’un mécanisme de vérification demeurent essentiels. D’autres instruments importants sont : contrôles à l’exportation coordonnés aux niveaux national et international; programmes de coopération pour réduire les menaces et appuyer le désarmement;

contrôle et sécurité des matières sensibles, installations et expertise; leviers politiques et économiques, notamment des politique de développement commercial; interdiction d’activités illégales dans les passations de marchés, y compris par le biais de l’Initiative relative à la sécurité en matière de prolifération; et, en dernier recours, mesures coercitives conformément à la Charte des Nations Unies.

En même temps, l’Union européenne continue de s’attaquer aux causes profondes de l’instabilité, notamment en poursuivant et en renforçant les efforts qu’elle déploie dans le règlement des conflits politiques, l’aide au développement, la réduction de la pauvreté et la promotion des droits de l’homme.

Bien que tous ces instruments et toutes ces politiques soient nécessaires, ils ne sont pas suffisants en soi. Il est nécessaire de les renforcer sur toute la ligne et d’appliquer ceux qui sont le plus efficaces dans chaque cas. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle central. C’est pourquoi l’Union européenne appuie fermement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, adoptée en avril dernier, qui aborde les graves inquiétudes que suscite le risque de voir des acteurs non étatiques accéder aux armes de destruction massive. L’Union européenne souligne en particulier la sécurité régionale et estime qu’il importe que des solutions régionales soient apportées aux problèmes régionaux.

Au sujet des armes légères, une approche régionale est cruciale. Dans le cadre de la Convention sur l’interdiction de l’emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, les synergies régionales se sont révélées fructueuses. Cela vaut pour les armes de destruction massive. Le meilleur moyen de régler le problème de la prolifération des armes de destruction massive serait que les pays renoncent à les considérer comme leur étant nécessaires. Le renforcement de la sécurité régionale est un important moyen d’y parvenir. L’Union européenne est elle-même proche de régions explosives, comme le Caucase et les Balkans, et l’Union européenne focalisera son attention en particulier sur les questions de désarmement et de non-prolifération dans la zone méditerranéenne, la sécurité en Europe étant très étroitement liée à la sécurité et à la stabilité dans cette région. L’Union européenne se félicite des récentes mesures concrètes prises par la Libye dans ce domaine. Dans des régions plus

éloignées, l'Union européenne participe activement à la paix. Elle encouragera les dispositifs de sécurité régionale et les processus régionaux de maîtrise des armes et du désarmement partout dans le monde.

Le troisième objectif stratégique est un ordre international se fondant sur la primauté du droit et un multilatéralisme efficace. À l'heure où il existe des menaces mondiales, des marchés mondiaux et des médias mondiaux, notre sécurité et notre prospérité dépendent de plus en plus d'un système multilatéral effectif. Le développement d'une société internationale plus forte, d'institutions internationales fonctionnant bien et d'un ordre international efficace fondé sur le droit doit être notre objectif commun. L'Union européenne est attachée au système de traités internationaux, qui offre une base juridique et normative aux efforts de non-prolifération. La politique de l'Union européenne est de poursuivre l'application et l'universalisation des normes existantes en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous poursuivrons à cette fin l'universalisation du TNP, des accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des protocoles additionnels, de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, du Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques (Code de conduite de La Haye) et de la prompte entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. La politique de l'Union européenne est de déclarer que l'interdiction des armes biologiques et chimiques est une règle universellement contraignante du droit international.

Si ce sont là les menaces auxquelles nous faisons tous face et les objectifs que nous partageons, quels sont alors les choix politiques concrets dont nous avons besoin pour contrer ces menaces dynamiques et pour atteindre nos objectifs communs? L'Union européenne estime que, à court terme, il ne sera pas facile de trouver des solutions politiques pour surmonter les différents problèmes, les peurs et les ambitions des pays situés dans les régions qui sont les plus dangereuses en terme de prolifération. Notre politique est donc de prévenir, de dissuader, d'arrêter et, lorsque cela est possible, d'éliminer les programmes de prolifération qui suscitent l'inquiétude tout en traitant de leurs causes sous-jacentes.

En œuvrant au règlement des problèmes internationaux, il faut faire un usage souple des trousseaux d'outils contenant tous les instruments appropriés. Nous devons appuyer sans réserve l'ONU qui fait face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, notamment en veillant à l'application efficace de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Plus important encore, nous devons comprendre qu'il y a peu, ou prou, de problèmes que nous pouvons régler seuls. Les menaces que je viens de décrire sont des menaces communes. La coopération internationale est nécessaire. Il faut poursuivre nos objectifs à la fois par le biais de la coopération au sein des organisations internationales et par le biais de partenariats bilatéraux.

Cependant, pour que le régime de traités multilatéraux demeure crédible, il doit être plus efficace. L'application et l'universalisation des normes existantes en matière de désarmement et de non-prolifération doivent être poursuivies. La non-prolifération et le désarmement se renforcent mutuellement. L'Union européenne continuera d'encourager les progrès que l'on note dans les efforts systématiques et progressifs déployés en faveur du désarmement.

L'Union européenne appuie sans réserve les objectifs du Traité sur la non-prolifération et est attachée à l'application efficace du Document final de la Conférence d'examen du TNP qui a eu lieu en 2000 et des décisions et résolutions adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. L'Union européenne soulignera en particulier la politique de renforcement du respect du régime des traités multilatéraux. Cette politique doit être dirigée vers le renforcement de la détection des violations importantes et celui de l'application effective des interdictions et des normes établies par le régime des traités multilatéraux, notamment en ce qui concerne la criminalisation des violations commises sous la juridiction ou le contrôle d'un État.

L'Union européenne est très attachée aux travaux du mécanisme de désarmement. En faisant évoluer notre pensée en ce qui concerne la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et les autres organes pertinents il importe de les voir comme se renforçant mutuellement, chacun avec sa valeur ajoutée, le principe directeur étant que l'existence de ces organes ne doit pas être un objectif en soi mais qu'elle doit être

seulement le moyen de parvenir à une meilleure entente, à une meilleure coopération et, finalement, à de meilleurs résultats dans la solution des problèmes de notre temps. S'il faut restructurer, nous ne devons pas répugner à le faire. Le mécanisme de désarmement doit ouvrir la voie à la prise de décisions de nature à rendre le monde plus sûr pour tous nos citoyens. Pour prendre ces décisions nous avons besoin de courage et d'un leadership dans toutes les capitales du monde ainsi que d'une ferme volonté de coopérer avec les autres.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Groupe de Rio : Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela et Brésil.

Nous souhaitons exprimer notre satisfaction en voyant un membre de notre groupe élu à la présidence de la Première Commission de cette session. Veuillez, Monsieur le Président, accepter nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux. Nous vous donnons l'assurance que vous pouvez compter sur notre coopération.

Depuis la création, il y a 17 ans, du Mécanisme permanent de consultation et de coordination politiques – le Groupe de Rio – nous avons toujours essayé d'adopter des mesures concrètes pour sauvegarder la paix, renforcer la démocratie et défendre le développement de notre région, qui est l'une des plus pacifiques du monde. Le Traité de Tlatelolco, qui est maintenant en vigueur, a offert un exemple aux autres régions lorsqu'il a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde. La ferme position du Groupe de Rio en ce qui concerne la défense de la paix et de la sécurité internationales nous permet d'encourager la communauté internationale à prendre des mesures décisives en vue d'améliorer la situation en matière de désarmement et de non-prolifération.

En 2005, la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devra faire face à une situation complexe. En plus des difficiles questions régionales dont elle devra débattre, elle devra faire face aux mesures qui ont récemment été adoptées hors du cadre des Nations Unies dans le domaine de la non-prolifération et qui ne favoriseront certes pas un débat constructif.

Malheureusement, l'issue des travaux de la Commission préparatoire de la Conférence d'examen a montré combien éloignées du consensus étaient les positions des Groupes qui participent au TNP. Dans ce scénario négatif, il convient d'accroître la responsabilité des États afin de trouver les espaces de négociation qui sont nécessaires pour se conformer au Traité. Le Groupe de Rio est convaincu qu'il est essentiel de conserver l'intégrité du TNP pour assurer la crédibilité des efforts déployés en matière de désarmement et de non-prolifération. Tous les engagements pris doivent être honorés – pas simplement en ce qui concerne la non-prolifération, mais également en ce qui concerne le désarmement, la vérification et le droit inaliénable de développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Le Groupe de Rio réitère sa position en faveur d'une interdiction complète des essais nucléaires et souligne qu'il est nécessaire de parvenir à une adhésion universelle au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, y compris des États dotés d'armes nucléaires.. Nous confirmons qu'il est nécessaire de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires et toutes les autres explosions jusqu'à ce que le Traité entre en vigueur. Le Groupe de Rio espère que dans le proche avenir nous obtiendrons l'universalité de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. De même, il sera nécessaire de créer un mécanisme de vérification pour la Convention sur les armes biologiques. Le Groupe de Rio est convaincu que le multilatéralisme efficace est le seul moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales et que des efforts conjoints de la part de tous les États en vue de conclure collectivement des instruments et des mécanismes est le moyen d'assurer la sécurité mutuelle.

Eu égard à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, le Groupe de Rio espère qu'elle jouera une fois encore son rôle et qu'elle relèvera les défis afin de faire face à toutes les questions de fond dont elle est saisie. Nous souhaitons également exprimer notre appui à la Commission du désarmement des Nations Unies. Étant donné sa nature délibérative, la Commission est le cadre approprié pour explorer les possibilités de progresser dans le domaine du

désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous espérons parvenir à un consensus dès que possible sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour afin que la Commission puisse avoir des discussions fructueuses à sa prochaine session.

Le Groupe de Rio se félicite du travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement ainsi que du fait que le Groupe réexaminera cette question dans le nouveau contexte international. Le Groupe de Rio renouvelle son attachement au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects des Nations Unies et la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes. À cet égard, nous saluons le travail et les progrès accomplis par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage des armes légères illicites.

Tous les ans, l'emploi de mines antipersonnel entraîne la perte de milliers de vies humaines et laissent derrière des survivants souffrant d'infirmités. Tant qu'elles ne seront pas désactivées, elles feront peser une menace sur les populations civiles et empêcheront la culture de terres fertiles, entravant ainsi le développement régional et limitant les possibilités d'emploi – sans mentionner le coût des soins de santé et de la rééducation apportés aux victimes des mines. Cela détourne les ressources qu'exige le développement de nos populations. Il faut espérer que les générations futures partout dans le monde seront aptes à se libérer des souffrances causées par le fléau des mines antipersonnel. Nous invitons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction – la Convention d'Ottawa – et à se conformer à ses dispositions et à en devenir parties.

Nous félicitons le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de ses progrès vers les objectifs de paix et de sécurité dans la région. Le Centre a renforcé son programme d'activités en organisant des ateliers et des activités concernant la destruction des armes et munitions et en

diffusant de l'information – tout cela en étroite coopération avec les États de la région, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

Les pays du Groupe de Rio se félicitent de la Déclaration de San Francisco de Quito sur la création et le développement d'une zone de paix dans la région des Andes, adoptée par les chefs d'État de la Communauté andine à Quito, Équateur, le 12 juillet 2004, dans le cadre de la quinzième réunion du Conseil présidentiel andin. La création de cette zone de paix atteste une nouvelle fois que les États membres du Groupe de Rio appuient la coexistence pacifique dans la région et qu'ils développent des relations dans un environnement de paix et de liberté.

Pour terminer, je tiens à faire connaître la position du Groupe de Rio sur la question de la revitalisation de la Première Commission. Pour améliorer les méthodes de travail de la Commission il doit, avant tout, exister une confiance mutuelle et un esprit de coopération entre tous les États membres afin que la Commission puisse devenir un forum où seraient débattues les questions particulièrement importantes pour la paix et la sécurité internationales. Le principal objectif du processus de revitalisation de la Première Commission doit être de restaurer son rôle politique conformément aux mandats qui lui sont confiés au titre des Articles 11 et 13 de la Charte.

M. Traavik (Norvège) (*parle en anglais*) : La Première Commission est censée, à la base, être un lieu multilatéral où sont abordés les problèmes de sécurité. Il est clair, cependant, que la Commission n'a pas réalisé son potentiel. L'adoption de mesures pour la rendre plus efficace et politiquement pertinente n'a que trop tardé. L'aptitude de la Commission à faire face aux menaces que font peser le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction passive ainsi qu'aux autres menaces à la sécurité a manifestement besoin d'être améliorée.

Pour cette raison, la Norvège a, comme les membres le savent, organisé deux ateliers officiels sur la réforme de la Première Commission avec la participation des pays de toutes les régions. La deuxième de ces activités s'est tenue hier. Il est encourageant de noter la convergence croissante sur le chemin à suivre. Un document décrivant notre perception du processus d'hier est distribué dans la salle de conférence pendant que je parle.

Évidemment, d'autres parties du mécanisme multilatéral de vérification des armes ont également besoin d'être revitalisées. La Conférence du désarmement, en résumé, est demeurée moribonde ces dernières années. Nous demeurons persuadés que la Conférence du désarmement pourrait jouer un rôle important et qu'il est grand temps que nous tranchions le nœud gordien qui l'enserre.

La résolution du Conseil de sécurité 1540 (2004) réaffirme que la prolifération des armes de destruction massive constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les États Membres ont l'obligation d'appliquer la résolution. La coopération multilatérale doit être renforcée à cette fin. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est l'un des principaux piliers de la vérification multilatérale des armes et de l'architecture de la non-prolifération, mais, comme nous le savons tous, le Traité est mis à rude épreuve. Le non-respect de la Corée du Nord est une grave question. Des problèmes restent également non réglés en ce qui concerne le programme nucléaire de l'Iran. L'Iran doit pleinement appliquer la résolution récemment adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et apaiser les inquiétudes justifiées que suscitent ses intentions nucléaires. L'absence d'universalité du TNP est un autre problème. Nous invitons tous les États à redoubler d'efforts pour parvenir à l'adhésion universelle du Traité.

Nous avons tous l'obligation de faire en sorte que la Conférence d'examen du TNP, en 2005, aboutisse à une issue concrète et équilibrée. Cela ne sera possible que si nous sommes en mesure de surmonter les divergences qui existent entre les États parties dans un esprit d'accommodement mutuel. La Norvège est prête à contribuer activement à cette fin. Le TNP est une magnifique occasion pour ce qui est de la non-prolifération et du désarmement. Une issue fructueuse de la Conférence d'examen ne sera possible que si nous arrivons à éviter une impasse entre les deux. En même temps, nous devons nous efforcer d'éviter que l'un ne devienne l'otage de l'autre. En conséquence, des progrès doivent être faits sur le désarmement nucléaire. Il est regrettable que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur. Nous avons également besoin d'un Traité d'interdiction de la fabrication de matières fissiles qui soit vérifiable et devons aborder la question des stocks existants.

Le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité de Moscou) sera manifestement perçu comme faisant partie de l'application des obligations en matière de désarmement dont il a été convenu à la Conférence d'examen du TNP il y a quatre ans. Cependant, il est nécessaire de procéder à des coupes additionnelles et irréversibles dans les stocks nucléaires, y compris les armes nucléaires tactiques.

Les traités à vocation universelle peuvent et doivent être complétés par des initiatives et des partenariats moins officiels en matière de non-prolifération. Il ne doit y avoir, évidemment, aucune contradiction entre les deux, et nous devons faire en sorte qu'ils soient bien coordonnés. Le Groupe des huit (G-8) relatif au partenariat mondial contre la dissémination d'armes et de matières de destruction massive est manifestement une contribution en faveur d'un monde plus sûr. La Norvège a été le premier pays n'appartenant pas au G-8 à se joindre à ce partenariat. Elle reste attachée au partenariat et à la coopération mutuellement bénéfique en matière de sécurité nucléaire avec la Russie avoisinante. La réduction de la menace est une part essentielle des efforts plus larges entrepris pour prévenir le terrorisme nucléaire, l'un des défis précis lancés à la sécurité internationale au XXI^e siècle.

En tant qu'un des principaux pays maritimes, la Norvège est décidée à faire en sorte que les bateaux norvégiens ne soient pas utilisés à des fins liées au terrorisme. En conséquence, elle attache de l'importance à l'Initiative sur la prolifération de la sécurité en tant que moyen pratique de faire respecter les engagements pris au niveau mondial envers la non-prolifération. Il convient naturellement d'adhérer et de renforcer les régimes de vérification existants concernant les exportations.

L'année dernière, la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a adopté le Protocole sur les restes d'explosifs de guerre. Le Protocole doit entrer en vigueur dès que possible. Logiquement, la prochaine étape devrait être de mettre au point un instrument sur des mesures préventives en vue de réduire davantage les risques que fait courir à l'humanité l'utilisation de certaines munitions. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et

éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects des Nations Unies est une importante réaction multilatérale face au risque qui existe en matière de sécurité. Il est essentiel que le Programme d'action soit pleinement mis en œuvre que nous soyons fermes face au problème que pose le courtage des armes légères. Avec les Pays-Bas, la Norvège encourage les initiatives régionales en vue de s'attaquer à ce problème.

Conformément à votre demande, Monsieur le Président, j'ai veillé à ce que ma déclaration soit courte. Cependant, avant de terminer, je tiens à dire combien nous sommes satisfaits du succès de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Nous attendons avec intérêt sa première Conférence d'examen et sommes résolus à faire tout notre possible pour en assurer le succès.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je puis donner l'assurance, à vous et aux autres membres du Bureau, que ma délégation vous apportera toute son aide et toute sa coopération.

L'Afrique du Sud partage l'inquiétude que suscite la menace que font peser les armes de destruction massive pas seulement sur les pays à titre individuel mais également sur la communauté internationale dans son ensemble. Cependant, les efforts faits actuellement pour apaiser cette inquiétude continuent de servir d'étroits intérêts qui paralysent les instances multilatérales qui ont été spécialement créées pour tenir compte de cette inquiétude. En réalité ces initiatives tendant à protéger la paix et la sécurité internationales dépendent de la participation collective de la communauté internationale et continuent donc à nous échapper. Selon l'Afrique du Sud la menace que font peser les armes de destruction massive ne peut être efficacement abordée que par le biais d'instruments créés dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement. L'adhésion universelle, l'application et le respect sans réserve des accords internationaux relatifs aux armes de destruction massive et la prompte et complète élimination de ces armes sont les seuls véritables moyens de nous assurer qu'elles ne pourront jamais être utilisées.

À notre grande déception, les activités entreprises par la Conférence du désarmement ne nous ont pas rapprochés d'un accord sur un programme de travail

pour la Conférence. L'impasse persistante et l'impuissance qu'elle engendre continue de mettre en question l'autorité de la Conférence du désarmement en tant que seule instance de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement. Si la Conférence persiste à se montrer incapable d'entamer les négociations indispensables sur le désarmement il pourrait devenir nécessaire de voir si une meilleure méthode ne serait pas de suspendre les activités de la Conférence jusqu'à l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution ou de résolutions consensuelles rendant obligatoire l'amorce de négociations. La situation qui découlerait de cette approche permettrait de faire l'économie du différend et de l'impasse qui apparemment n'en finissent pas au sein de la Conférence au sujet de son programme de travail.

La liste des échecs enregistrés au cours de la période à l'étude ne se limite pas à la Conférence du désarmement. L'impossibilité de parvenir à un accord sur plusieurs questions fondamentales à la troisième session de la Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une autre cause d'inquiétude. L'Afrique du Sud estime que pour éviter une autre profonde déception en 2005, les États parties au TNP doivent faire preuve de souplesse et de perspicacité face aux inquiétudes et aux opinions des autres. À cet égard, l'Afrique du Sud est un des auteurs qui sont à l'origine du projet de résolution sur le désarmement nucléaire qui sera soumis à l'examen de la Première Commission.

Le Traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur en raison de la non-ratification par des États appelés à le faire. L'Afrique du Sud continue de considérer le Traité comme une importante mesure en vue d'atteindre nos buts communs en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. C'est pour cette raison que le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud a participé à la réunion des partisans du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York le mois dernier, et a signé la déclaration ministérielle conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui a été publiée à l'issue de la réunion.

L'Afrique du Sud s'inquiète également de l'état des affaires de la Commission du désarmement et estime que la Commission ne doit pas connaître la

même paralysie que la Conférence du désarmement. L'Afrique du Sud demande instamment que la Commission du désarmement soit autorisée à travailler conformément à son mandat. Nous soulignons que toute proposition concernant le travail du mécanisme de désarmement des Nations Unies doit prendre en considération les travaux en cours sur la revitalisation de l'ONU.

Il a également été décevant de constater que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects a été incapable de parvenir à un rapport consensuel. Nonobstant cet échec, l'Afrique du Sud continue de croire que la question des missiles doit être abordée collectivement par le biais des Nations Unies. À ce propos, l'Afrique du Sud souhaite féliciter le Président du Groupe, M. Santiago Irazabal Mourao, du Brésil, pour les efforts qu'il a déployés inlassablement afin de forger un consensus sur le projet de rapport.

L'Afrique du Sud reconnaît et appuie sans réserve le droit inaliénable de tous les États à utiliser l'atome à des fins pacifiques seulement, conformément aux droits et obligations qu'énonce le TNP Comme convenu dans le Document final de la Conférence d'examen sur le TNP, tenue en 2000 :

« ... les choix et les décisions que chaque pays arrête en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doivent être respectés sans que soit remis en cause les politiques appliquées par ce pays, les accords qu'il a signés en matière de coopération internationale ou d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ni les politiques qu'il a choisies concernant le cycle du combustible ». (*TNP/CONF.2000/28 (Parties I et II), article IV et sixième et septième alinéa du préambule, par. 2*)

L'Afrique du Sud constate, sur la base de l'expérience récente, que les instruments existants ne sont pas adéquats et que le régime de non-prolifération a besoin d'être renforcé. Cela devra être examiné collectivement dans le cadre des importantes institutions multilatérales techniquement compétentes et adaptées. Bien que l'Afrique du Sud appuie sans réserve les efforts internationaux tendant à maximaliser les avantages de l'application de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier dans le contexte de l'accélération du développement socioéconomique, il n'en demeure pas moins que la

durabilité de l'application de la technologie nucléaire demeure dépendante de la sécurité et de la sûreté de ces programmes. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), par le biais de ses activités de coopération technique, dispose du potentiel nécessaire pour contribuer effectivement aux efforts que nous faisons en vue d'accélérer le développement socioéconomique durable, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et des objectifs stratégiques des programmes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Ma délégation note avec satisfaction les activités louables que mène l'ONU dans le domaine des armes légères. C'est pour cette raison, entre autres, que l'Afrique du Sud continue d'attacher une grande importance à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cet égard, comme dans le passé, l'Afrique du Sud et le Japon, avec la Colombie en tant que coordonnateur, soumettront cette année encore un projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères. Nous espérons que tous les membres se joindront au consensus sur cette question extrêmement importante et pertinente.

L'Afrique du Sud estime que les fermes engagements pris au niveau régional sur la question des mines antipersonnel viennent renforcer les efforts déployés au niveau national sur la question des mines. Nous nous félicitons donc de voir que la position africaine commune sur les mines antipersonnel, adoptée à New York à la réunion ministérielle du mois dernier, a envoyé un puissant message en ce qui concerne les priorités d'application de l'Afrique dans ce domaine. L'Afrique du Sud croit que la position africaine commune permet, premièrement, d'évaluer nos accomplissements en Afrique et, deuxièmement, de reconnaître les problèmes qui vont se poser au cours des cinq prochaines années. Il est crucial pour aborder ces problèmes d'intensifier nos efforts en vue de mobiliser des ressources, de déminer les zones touchées et d'aider ceux qui sont victimes de ces armes létales. Nous persistons à croire que ce sont là les domaines véritablement essentiels sur lesquels la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui se tiendra au Kenya le mois prochain, devra se concentrer.

La position commune africaine fait qu'il y a 48 États africains parties au TNP – ce qui souligne la mesure dans laquelle la Convention a été universalisée en Afrique et souligne aussi que le TNP est devenu la norme continentale dans l'élimination des mines antipersonnel. Elle fait, entre autres choses, également ressortir l'obligation qu'ont les États africains de respecter les dates limites pour la destruction des stocks de mines et pour le déminage; le besoin de renforcer l'aide apportée aux victimes des mines et de les aider dans leur intégration sociale et économique; de promouvoir la coopération interafricaine; et de mobiliser davantage l'appui de la communauté internationale aux efforts que fait le continent.

L'Afrique du Sud se félicite également de la décision prise à la Réunion de novembre 2003 des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination d'adopter un instrument juridiquement contraignant sur les restes d'explosifs de guerre, même si l'Afrique du Sud eût préféré que l'instrument ne traite pas seulement de mesures correctives pour la période après conflit. Nous réitérons que pour l'Afrique du Sud un élément central des obligations des États parties concernant la coopération et l'aide est la disposition concernant l'aide, les soins, la réadaptation et la réintégration des victimes de restes d'explosifs de guerre... Alors que nous approchons de la session de novembre 2004 du Groupe d'experts gouvernementaux sur cette question, qui sera suivie de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, il nous semble que le domaine dans lequel nous avons progressé est celui de la suite qui lui a été donnée. L'Afrique du Sud remercie les délégations qui ont exprimé leur appui à sa proposition sur cette question.

Comme dans le cas d'autres armes de destruction massive, l'éventualité de l'utilisation des armes biologiques demeure une source d'inquiétude pour ma délégation. L'Afrique du Sud a donc été honorée de pouvoir présider la plus récente réunion des experts, à Genève en juillet dernier, et de pouvoir, entre autres choses, discuter et promouvoir l'entente commune et l'action efficace sur le renforcement des capacités

internationales d'y répondre, d'enquêter et d'atténuer les effets dans les cas où il est fait état de l'utilisation d'armes biologiques ou à toxines ou dans les cas d'éruption de maladies suspectes. Beaucoup a été accompli pour ce qui est de l'examen et de la rationalisation des précieuses informations tirées des déclarations et interventions faites par un grand nombre d'intervenants.

Pour terminer, la responsabilité incombe à la Première Commission d'examiner collectivement les inquiétudes exprimées au sujet de la menace que font peser les armes de destruction massive et les armes classiques. En nous acquittant de cette responsabilité, il nous incombera également de convenir collectivement de mesures propres à contribuer et à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Cette responsabilité doit guider les efforts que nous déployons pour revitaliser ou rationaliser les travaux de la Première Commission. Ces efforts doivent être entrepris d'une manière intégrée et approfondie en harmonie avec le mandat de la Commission. À cet égard, l'Afrique du Sud salue l'initiative du Président de l'Assemblée générale de rationaliser les travaux de l'Assemblée et les efforts faits par l'Ambassadeur Sareva, de la Finlande, pour renforcer les travaux de la Commission. Ma délégation tient à rappeler la proposition qu'elle a faite à cet égard à la session de l'an dernier.

M. Linton (Suède) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de la Suède, les sept pays qui œuvrent ensemble dans le cadre de l'Entente sur un nouvel ordre du jour.

Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de voir un distingué membre de cette entente présider la Première Commission. Nous attendons avec intérêt le moment d'œuvrer avec vous dans les efforts que vous faites pour assurer le dynamisme et l'efficacité de nos travaux.

Aujourd'hui, 13 ans après la fin de la guerre froide, le nombre d'armes nucléaires déployées ou stockées s'élève toujours à des dizaines de milliers qui, et nous faisons face au danger de la prolifération. Si les États qui en sont dotés continuent de voir dans les armes nucléaires un moyen de renforcer leur sécurité il existe un réel danger de voir les autres États commencer à réfléchir sur la question de savoir si les armes nucléaires ne pourraient pas servir à renforcer aussi leur sécurité. Nous faisons face au risque de voir

les terroristes acquérir ces armes. C'est pourquoi nous sommes plus convaincus que jamais que le désarmement nucléaire est capital pour la paix et la sécurité internationales.

Les événements actuels nous confortent dans notre conviction profonde, à savoir que la seule véritable garantie contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale et l'assurance qu'elles ne seront jamais plus fabriquées. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire renforcent mutuellement le processus. Faute d'un désarmement nucléaire, nous courons le risque d'assister à une nouvelle course aux armes nucléaires. La non-prolifération est vitale, mais elle n'est pas suffisante.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), accord juridiquement contraignant qui ne peut être exécuté à la carte, repose sur un mince équilibre entre ses trois piliers : le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'idée centrale du Traité c'est que les États non dotés d'armes nucléaires ne fabriqueront pas d'armes nucléaires mais qu'en retour les États dotés d'armes nucléaires réduiront et élimineront leurs arsenaux nucléaires. Le droit d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques est reconnu à tous. Pour résister à l'épreuve du temps le Traité doit être appliqué dans son intégralité.

En 1995 et 2000, cet aspect décisif a été encore explicité. En 2000, les Puissances nucléaires ont pris la décision catégorique d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires, et toutes les parties ont adopté par consensus un plan pratique pour poursuivre le désarmement nucléaire. L'Entente sur un nouvel ordre du jour est le fer de lance des efforts déployés pour parvenir à ce résultat. Aujourd'hui, cependant, nous nous inquiétons de plus en plus de l'état des affaires. Les engagements pris en 1995 et 2000 doivent être honorés. En abandonner certains mettrait les autres en danger.

Le TNP n'est toujours pas universel. Nous continuons d'exhorter les trois États qui ne l'ont pas encore fait – l'Inde, Israël et le Pakistan – à adhérer au Traité en tant qu'États dotés d'armes nucléaires. Ils doivent aussi placer leurs installations nucléaires sous l'ensemble du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et mettre en vigueur des protocoles additionnels. Le fait que ces

trois pays n'adhèrent toujours pas au TNP sape les efforts faits au plan international pour achever la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas en vigueur. Il importe en particulier que les 11 États, dont la ratification est une condition de son entrée en vigueur, y adhèrent sans autre délai. Il est particulièrement déplorable que les États-Unis aient renoncé à appuyer le Traité et que la Chine diffère sa ratification. Nous exhortons les États-Unis à reconsidérer leur démarche et la Chine à accélérer son processus.

Des milliers d'armes nucléaires n'ont toujours pas été détruites. Le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives entre la Russie et les États-Unis est un pas dans la bonne direction, mais il n'exige pas la destruction de ces armes et ne contient aucune disposition sur la vérification. Le processus n'est ni irréversible ni transparent, et il ne va en aucun cas assez loin. Quelle est la justification, dans le monde actuel, de conserver des milliers d'armes de chaque côté, dont bon nombre sont toujours placées en état de haute d'alerte? En tant que première mesure, il convient d'annuler immédiatement ce niveau d'alerte.

Le rôle que jouent les armes nucléaires dans les doctrines et politiques de sécurité n'a toujours pas diminué. Au lieu de détruire les armes nucléaires, certaines Puissances nucléaires envisagent de les moderniser ou d'en fabriquer de nouvelles sortes ou de procéder à de nouvelles utilisations des armes nucléaires; elles apportent aussi de nouvelles justifications à leur présence. Certains entretiennent même l'idée que les armes nucléaires pourraient être employées préventivement contre des États non dotés d'armes nucléaires où les perçoivent comme un moyen éventuel de se défendre contre les armes classiques. Cela serait contraire à l'article VI du TNP et aux accords conclus en 1995 et 2000. Il est crucial que de pareils plans soient immédiatement écartés.

La zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'a pas encore été créée. Les assurances juridiquement contraignantes en matière de sécurité n'ont toujours pas été données par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires du TNP. Les négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication

d'armes nucléaires, qui soit effectivement vérifiable, n'ont toujours pas été entamées.

Compte tenu de la prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du TNP, cette question et d'autres doivent être sérieusement abordées. Il est absolument essentiel que tous les États parties au TNP honorent les engagements respectifs qui découlent du TNP et que le Traité devienne universel. Tous les États doivent conjointement et véritablement renforcer la surveillance afin de prévenir toute nouvelle dissémination d'armes nucléaires et une prolifération à la fois verticale et horizontale. Les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer leurs engagements et poursuivre le désarmement nucléaire de bonne foi. Cela inclut l'application des mesures pratiques dont il a été convenu en 2000. Quelques mois seulement nous sépare de la Conférence de 2005 des parties chargée d'examiner la Conférence. Les perspectives actuelles ne sont guère encourageantes. Employons nous à utiliser le temps, y compris les travaux de la Commission, qui nous reste pour faire quelques progrès.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, la délégation australienne vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission. Nous sommes impatients de travailler étroitement avec vous au cours des semaines à venir comme nous l'avons fait dans de nombreuses occasions au cours de l'année dernière.

Il est largement reconnu que l'ONU a besoin de commencer à se montrer plus réceptive à l'environnement contemporain, et nous attendons du Groupe de haut niveau sur les menaces, les problèmes et les changements du Secrétaire général des propositions ambitieuses et concrètes de nature à renforcer la capacité de l'ONU à s'occuper des nouveaux problèmes de sécurité. Une priorité pour l'Australie est de renforcer le processus de revitalisation de la Première Commission, qui a commencé l'an dernier. Si on veut que la Commission reste utile et qu'elle jouisse de l'appui des États membres elle ne peut être perçue comme fonctionnant dans le vide, isolée des menaces et priorités actuelles

L'Australie est résolue à travailler pour faire en sorte que les travaux de la Première Commission débouchent sur des avantages de sécurité concrets. L'Australie, avec la Turquie et l'Argentine, va

présenter cette année un projet de résolution à la Première Commission sur la prévention du transfert illicite et de l'accès non autorisé aux systèmes de défense aérienne portables ainsi qu'à leur utilisation. L'emploi non autorisé de tels systèmes représente une menace croissante à la sécurité, en particulier compte tenu de leur emploi potentiel par des terroristes contre l'aviation civile. Nous recommandons le projet de résolution aux délégations, et nous espérons fermement qu'il sera adopté par consensus.

Le régime créé par le traité sur la prévention de la prolifération des armes nucléaires et les travaux en vue de leur élimination demeurent essentiels pour parvenir à la sécurité internationale, régionale et nationale. Toutefois, il ne fait aucun doute que le régime est en butte à de graves problèmes. La révélation du réseau de prolifération de A. Q. Khan concerne un large réseau complexe d'un marché noir nucléaire. Les pourparlers des six parties concernant la République populaire démocratique de Corée sont bienvenus, mais, à ce jour, peu de progrès ont été réalisés sur l'arrêt des programmes d'armes nucléaires de la Corée du Nord. De graves préoccupations subsistent quant à la direction donnée au programme nucléaire de l'Iran, et nous espérons que l'Iran les apaisera en se conformant à la résolution adoptée en septembre par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Face à ces problèmes, on ne peut contester l'urgence attachée à l'application universelle du système de garanties renforcé, le protocole additionnel. Comme de nombreux autres, nous sommes fermement d'avis que le protocole additionnel de l'AIEA, avec l'accord complet de garanties, représente la norme actuelle de garanties qu'exigent les États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires. Un protocole additionnel en vigueur doit conditionner la fourniture nucléaire par ces derniers d'ici à la fin de 2005.

L'année prochaine, la Conférence d'examen du TNP aura pour tâche d'établir le prochain ordre du jour relatif à la non-prolifération et au désarmement. Les récents événements ont souligné le risque que représente l'usage abusif par des États des dispositions du TNP concernant l'énergie nucléaire pacifique en vue d'acquérir la technique de base qu'exige un programme d'armes nucléaires. Nous appuyons fermement l'amorce d'un dialogue international sur la restriction de la dissémination de la technologie nucléaire sensible. Nous devons dire clairement qu'il n'est pas

question de réinterpréter le TNP mais de rendre les activités des parties au TNP conformes aux intentions du Traité et à la norme mondiale de non-prolifération.

Comme d'autres délégations, nous estimons que ce progrès sur le désarmement nucléaire est décisif pour maintenir la force politique et la vitalité du TNP. Nous ne partageons pas l'avis selon lequel les améliorations du régime de non-prolifération doivent être inextricablement liées à l'évolution du désarmement nucléaire. Cette approche met en danger les avantages essentiels de sécurité dont jouissent les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP du fait qu'ils savent que les autres États non dotés d'armes nucléaires ne sont engagés dans aucun programme d'armes nucléaires.

Il est décevant de constater qu'une autre session de la Première Commission n'a aucunement progressé pour ce qui est de satisfaire les aspirations largement partagées à des négociations concernant un traité interdisant la fabrication de matières fissiles. L'Australie est fermement convaincue que pour être crédible et efficace un tel traité doit inclure des mesures de vérification appropriées. Nous sommes prêts à œuvrer avec tous les États membres pour trouver les moyens de parvenir à un traité de vérification. En attendant un traité interdisant la fabrication de matières fissiles, nous invitons tous les États concernés à déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

L'Australie est attachée aux mesures prises pour renforcer l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Avec l'Indonésie, nous envisageons en février 2005 de coaccueillir un atelier régional sur l'application au plan national de cette Convention.

Le lien qui existe entre armes de destruction massive et missiles balistiques est largement reconnu. La prolifération de missiles balistiques déstabilise la sécurité régionale et mondiale et freine les progrès vers le désarmement nucléaire. L'Australie a hâte de voir mis fermement en place le Code de conduite de La Haye en tant que mesure universelle et viable tendant à la création d'un climat de confiance afin de prévenir la prolifération de missiles balistiques.

La révélation du réseau de prolifération de A. Q. Khan illustre clairement l'importance critique que revêt un contrôle national efficace de la production et de l'exportation de technologies, de matières et de connaissances sensibles ainsi que la coordination dans l'application d'une législation nationale. L'Australie considère la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité comme une réponse opportune et appropriée à la grave menace que font peser les armes de destruction massive et la prolifération de missiles, y compris le risque de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive. Nous invitons tous les États à agir promptement et avec détermination en appliquant cette résolution historique.

L'accumulation déstabilisatrice, la dissémination et l'usage abusif des armes légères continuent de contribuer à la désintégration de la primauté du droit dans de nombreuses régions. L'Australie a pour priorité d'aider les pays de la région à renforcer le contrôle des armes légères et les capacités coercitives. Nous avons été heureux de parrainer, avec le Japon et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, un atelier sur les armes légères à Fidji en août dernier. Nous étudions d'autres possibilités d'œuvrer avec des pays de la région pour promouvoir l'application du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères.

Dans sa recherche d'un monde exempt de mines terrestres, l'Australie continue d'œuvrer pour encourager l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction. L'Australie invite les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer promptement et à s'engager clairement à ne pas utiliser entre-temps de mines antipersonnel.

L'année dernière a été témoin de problèmes importants en matière de sécurité, mais elle a également été témoin d'évolutions encourageantes qu'il serait erroné de ne pas noter. La décision bienvenue prise par la Libye de renoncer aux armes de destruction massive montre que les programmes d'armes de destruction massive peuvent être abandonnés pacifiquement par le biais d'engagements patents de manière à améliorer la sécurité future d'un État. L'Initiative sur la prolifération de la sécurité dont le but est d'entraver le trafic illicite des armes de destruction massive et des missiles connexes a

rapidement évolué en tant que précieux moyen de renforcer ou de compléter le Traité sur les armes de destruction massive. Plus de 60 pays ont maintenant indiqué qu'ils appuyaient cette initiative.

Dans la conduite de nos travaux au cours des semaines qui viennent, il conviendra de ne pas oublier que les résolutions et les débats ne sont pas une fin en soi. Il faut envisager des moyens de réduire le temps consacré à des débats inutiles afin que davantage de temps puisse être consacré à des domaines dans lesquels il est possible de faire une vraie différence. La délégation australienne attend avec intérêt d'œuvrer de façon constructive avec vous, Monsieur le Président, et avec toutes les autres délégations sur des mesures concrètes devant permettre d'examiner les menaces à la sécurité internationale qui émergent ou qui existent.

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. C'est un plaisir particulier que de voir un distingué diplomate et un ami, l'Ambassadeur Alfonso De Alba, du Mexique, présider les travaux de cette session. Compte tenu de vos qualités professionnelles, je suis certain que vous dirigerez nos travaux avec succès. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le Pérou appuie sans réserve la déclaration faite par le Brésil au nom du Groupe de Rio. Pour cette raison, et conformément à la nouvelle procédure suggérée par le Président, je vais faire une brève déclaration.

Je ne vais pas me lancer dans la traditionnelle litanie de plaintes, bien que justifiées, de délais dans les initiatives et négociations concernant le désarmement et la non-prolifération. Au contraire, je souhaite parler d'un progrès concret réalisé dans le domaine du désarmement dans la région andine. La Communauté andine – comprenant la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela – a réalisé l'un des plus grands progrès sur la limitation, la vérification et la transparence eu égard aux armes classiques, et a adopté des mesures propres à instaurer la confiance et des mesures de vérification. Ces progrès ont abouti à un instrument international appelé l'engagement de Lima. Je tiens également à dire que la Communauté andine a adopté sa décision 552, qui crée un plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cette décision constitue le premier instrument

régional adopté en conformité avec le Programme d'action des Nations Unies de 2001.

Tous les instruments adoptés par la sous-région andine ont culminé dans la Déclaration de San Francisco de Quito sur la création et le développement d'une zone de paix dans la région andine, adoptée par les Présidents des pays andins en juillet 2004. Cette zone comprend la terre, les airs et les eaux territoriales de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela.

Me fondant sur les évolutions sous-régionales relatives à la limitation, à la vérification et à la transparence des mesures en matière d'armements, d'instauration de la confiance et de vérification, j'exprime l'espoir qu'en 2005 des négociations fructueuses auront lieu, en particulier dans le domaine de l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). J'espère aussi que l'année prochaine nous parviendrons à conclure un accord sur les points de l'ordre du jour qu'examinera jusqu'en 2008 la Commission du désarmement.

Enfin, ma délégation est prête à appuyer toutes les suggestions pouvant améliorer nos méthodes de travail, étant entendu qu'elles devront promouvoir l'application des résolutions que nous adoptons ici.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis à un moment où les régimes multilatéraux en matière de maîtrise des armes et de désarmement sont à un carrefour. Les événements de l'an dernier ont également montré que le système multilatéral connaît des tensions sur de multiples fronts et ils ont également montré que des mesures concrètes devaient être prises d'urgence pour le sauvegarder et le renforcer compte tenu des nombreux dangers qui persistent. Nous faisons face aussi à des menaces à la sécurité qui sont sans précédent et qui sont une source de préoccupation pour tous les États membres. Nous demeurons inquiets face aux problèmes que posent la prolifération des armes de destruction massive, le transfert clandestin de technologies et matières qui ont une relation avec les armes de destruction massive, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et leurs vecteurs, l'arsenalisation de l'espace et la menace que fait peser l'acquisition par les terroristes d'armes

de destruction massive. Qui plus est, l'inquiétude que suscite le désarmement nucléaire a été aggravée par le renouvellement de doctrines stratégiques, par le rôle que continuent de jouer les armes nucléaires dans les politiques de sécurité, par l'accent mis sur la non-prolifération à l'exclusion d'autres mesures de désarmement et par la tendance à examiner la question dans le seul contexte du terrorisme.

Ces préoccupations demandent à faire l'objet d'efforts concertés sous des auspices multilatéraux, qui offrent les seules solutions légitimes durables. Cette approche n'est pas une option mais une nécessité si l'on veut revitaliser les efforts entrepris pour parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires et pour prévenir la dégradation des régimes existant en matière de contrôle des armements multilatéraux, de non-prolifération et de désarmement. Cependant, nous nous heurtons à un champ d'action limité et à des mécanismes sélectifs pour traiter du désarmement et de la non-prolifération.

En ce qui concerne le régime de non-prolifération, en dépit des importants enjeux, la Commission préparatoire pour la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont la troisième session s'est réunie en avril dernier, n'a pas été en mesure de s'accorder sur un ordre du jour provisoire et des mesures concrètes, comme elle en avait été mandatée. À cet égard, l'Indonésie appuie activement depuis longtemps les mesures prises pour renforcer davantage la crédibilité du TNP. La Conférence des parties prévue en 2005 offrira l'occasion d'aborder efficacement les trois piliers du TNP : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La prompte entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, avec la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires, continue de nous échapper. Nous craignons que le retard qui continue de nuire à la réalisation de cet objectif ne conduise à la reprise des essais. La Déclaration finale adoptée à la Troisième conférence sur les moyens de faciliter l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, tenue l'an dernier, a défini les mesures devant permettre d'atteindre cet objectif. Il faut espérer que le moratoire unilatéral se poursuivra en vue de parvenir à un arrangement permanent et juridiquement contraignant

de nature à mettre fin aux essais nucléaires sous tous leurs aspects.

Malgré les délais et les difficultés dont est l'objet l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction, les États sont fermement résolus à détruire leurs stocks dans les délais qu'elle leur fixe. Il est particulièrement encourageant de noter que le mécanisme de vérification est actuellement appliqué d'une manière équitable sans compromettre le développement économique et technologique des États parties à la Convention.

En matière d'armes biologiques, il est décevant que les efforts entrepris pour formuler des mesures de nature à prévenir et maîtriser les attaques menées avec des armes biologiques ou à toxines se soient révélés inutiles. Il faut espérer, cependant, que l'issue des Réunions annuelles des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction contribuera à promouvoir une entente commune, une action efficace et une meilleure application de la Convention au moment où nous nous rapprochons de la convocation de la sixième Conférence d'examen, qui se tiendra en 2006.

On note des améliorations concrètes dans les efforts déployés dans certaines parties du monde en faveur du désarmement régional. Nous nous félicitons de voir que les différends entre les États régionaux et entre eux et les Puissances externes pour ce qui est de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ont été réglés à la satisfaction des parties concernées. En ce qui concerne le Traité de Bangkok sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, des consultations avec les États dotés d'armes nucléaires sont particulièrement importantes pour trouver une solution mutuellement satisfaisante au problème de leur adhésion au protocole pertinent. L'Indonésie et d'autres signataires au Traité continuent d'espérer que les efforts qui sont actuellement déployés avec les Puissances nucléaires se révéleront utiles dans un proche avenir, et ce, dans le contexte du renforcement de l'efficacité d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Dans un effort renouvelé de la part de l'ONU pour aborder la question des missiles, on avait espéré

que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'en étudier tous les aspects pourrait chercher à apaiser les inquiétudes que suscitent les missiles, envisager les modalités nécessaires pour combattre le danger de leur prolifération et examiner s'il est indispensable de rechercher un régime négocié sur une base multilatérale, qui soit universel, complet, transparent et non discriminatoire sous les auspices des Nations Unies. Malheureusement, étant donné la complexité des questions, le Groupe n'a pas été en mesure de présenter un rapport final.

Ma délégation a été encouragée par les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre désarmement et développement, dont l'objectif était de garder les dépenses militaires à un niveau le plus bas possible afin de répondre aux engagements pris envers le désarmement et le développement conformément au Document final de la Conférence internationale de 1987 sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous saluons les recommandations du Groupe, notamment celle qui souligne l'importance que revêt la limitation des dépenses militaires en vue d'obtenir des ressources pouvant être allouées au développement socioéconomique.

Sur la question des armes légères, la première Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aux niveaux national, régional et mondial, qui s'est tenue l'année dernière, a facilité le partage des rapports nationaux et a dressé un tableau clair de la volonté de la communauté internationale de combattre cette menace. À cet égard, nous nous félicitons de la création et du travail du Groupe à composition non limitée chargée de négocier un instrument international d'identification et de traçage des armes légères. Nous attendons également avec intérêt la deuxième Réunion biennale, qui se tiendra en 2005.

La Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction continue d'être mise en œuvre, de nombreux États ayant renoncé à leur fabrication. Nombre de stocks de mines ont été détruits et les initiatives en faveur de l'action humanitaire dans ce domaine ont enregistré une augmentation sensible dans plusieurs régions du monde. La Première Conférence d'examen, qui se tiendra à Nairobi du

29 novembre au 3 décembre, fournira l'occasion de réévaluer ce qui a été accompli et de redoubler d'efforts en vue de mobiliser les ressources qui permettront de parvenir finalement à un monde exempt de mines antipersonnel.

Au cours des dernières années, nous avons noté que l'attachement aux accords multilatéraux et à la coopération était moins fort. L'importance accordée au multilatéralisme en tant que principe essentiel du contrôle des armements, du désarmement et de la non-prolifération est actuellement compromise. Le mécanisme de désarmement s'affaiblit, ce qui provoque une crise d'une ampleur sans précédent. La Commission du désarmement est dans l'impasse et a été empêchée de présenter des propositions de fond sur le désarmement nucléaire et les armements classiques comme elle en avait été mandatée par l'Assemblée générale dans sa décision 52/492. Cette situation regrettable s'est répétée une fois encore cette année, lorsque la session de fond de la Commission n'a pu prendre place en raison des différends qui persistent entre les États membres s'agissant d'arrêter l'ordre du jour.

La Conférence du désarmement est paralysée depuis huit ans. Malgré les consultations intenses et les suggestions et initiatives positives, comme la proposition des représentants de l'Algérie, de la Belgique, du Chili, de la Colombie et de la Suède – la proposition des cinq ambassadeurs – elle demeure incapable de surmonter l'impasse et de convenir d'un programme de travail. Cette impasse qui se prolonge est symptomatique d'un malaise plus profond concernant le rôle que doit jouer le multilatéralisme dans la façon d'aborder les questions de désarmement.

Pour ajouter à cette consternation et à cette déception, des questions ont été soulevées au sujet du rôle et du fonctionnement de la Première Commission en tant que partie intégrale du mécanisme de désarmement multilatéral. Il est maintenant largement reconnu que la Première Commission doit procéder à une amélioration de ses méthodes de travail afin de faciliter davantage les efforts que fait la communauté internationale pour aborder ces questions.

C'est un truisme que de dire qu'il ne peut y avoir de sécurité durable sans désarmement. Le mécanisme de désarmement des Nations Unies ne peut se permettre de garder son ordre du jour en suspens. Notre ordre du jour sur le désarmement doit être relancé

d'urgence et la plus haute priorité doit être accordée à l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Cependant, nous estimons que tout changement dans l'ordre du jour relatif au désarmement et dans le mécanisme de désarmement, y compris la Première Commission en tant qu'instance subsidiaire de l'Assemblée générale, doit intervenir dans le contexte d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à laquelle tous les États peuvent dûment participer sur une base d'égalité. Nous estimons donc que la convocation de cette session extraordinaire serait à la fois opportune et appropriée pour examiner les menaces existantes et les menaces nouvelles à la sécurité internationale et pour examiner l'ordre du jour existant du désarmement et le mécanisme de désarmement, comme le stipule le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. De cette façon, comme dans d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, l'utilité d'une diplomatie multilatérale en matière de désarmement par le biais de la convocation de la quatrième session extraordinaire serait reconnue et le rôle d'un système multilatéral fondé sur le compromis serait renforcé.

Le Président (*parle en espagnol*) : La liste des orateurs inscrits pour la séance de ce matin est close, mais, suivant les recommandations tendant à établir une liste « continue » d'orateurs afin de nous permettre d'utiliser efficacement notre temps, je vais maintenant donner la parole aux deux prochains orateurs inscrits sur la liste. Je les ai consultés préalablement et ils ont convenu de parler plus tôt que prévu. Je remercie les délégations du Canada et du Japon pour leur coopération à cet égard.

M. Meyer (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada apprécie à sa juste valeur cette séance annuelle de ceux qui sont attachés au désarmement et à la diplomatie de la sécurité de leurs États respectifs en tant que manifestation d'un engagement et d'un souci universel de garantir la paix et la sécurité internationales. Nous savons que les principales menaces qui pèsent sur cet objectif demeurent et qu'elles ont le pouvoir dans certains cas d'annuler du jour au lendemain les accomplissements socioéconomiques de plusieurs décennies, sans parler du fait qu'elles peuvent prélever un tribut en vies humaines qui est inconcevable. En tant que communauté internationale, nous avons fait de grands

progrès dans l'élaboration de normes de conduite et dans l'élimination de catégories entières d'armes de destruction massive. Nous avons conclu un instrument d'interdiction complète d'armes biologiques et chimiques, adopté un nouveau protocole sur les restes d'explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et avons œuvré progressivement pour réduire et finalement éliminer les armes nucléaires – les armes ultimes de destruction massive frappant sans discrimination.

L'initiative de non-prolifération, de maîtrise des armes et de désarmement est à la fois complexe et collective. Elle est complexe dans son sujet et dans son interdépendance; elle est collective du fait que son efficacité dépend de la capacité de tous les États Membres à respecter et à honorer leurs obligations. Nous continuons de croire que le meilleur moyen d'aborder les menaces contemporaines à la sécurité passe par la coopération multilatérale fondée sur la primauté du droit. Les accords juridiquement contraignants et contenant de fortes dispositions relatives à la vérification, qui donnent l'assurance, au plus haut degré, que tout défaut d'exécution sera détecté, constituent, selon nous, le moyen préférable de consolider les progrès réalisés sur le front de la non-prolifération, de la maîtrise des armes et du désarmement

Du fait de l'importance que nous attribuons à la vérification, nous proposerons durant cette session de la Première Commission de créer, en 2006, un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la question de la vérification sous tous ses aspects, les 16 principes de vérification et le rôle légitime que joue l'ONU à ce sujet et de lui faire rapport la même année. La communauté internationale n'aurait qu'à se féliciter des résultats émanant de la réflexion des experts, qui, espérons-nous pourront servir à définir les mesures pratiques à prendre pour renforcer le rôle de la vérification au cours de nos travaux.

L'ordre du jour du désarmement pour l'année prochaine sera chargé, et nous sommes conscients du grand intérêt qu'auront les événements à venir – tels que le sommet en novembre de Nairobi sur un monde exempt de mines, qui est la Première Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la

fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction; la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui se réunira en mai 2005; et la Réunion biennale des États sur les armes légères qui se tiendra en juin 2005 – sur les sujets dont traitent les travaux de la Première Commission. À cet égard, Nous saluons chaleureusement les efforts qui sont faits actuellement en faveur de la réforme dans le but d'assurer une plus grande pertinence aux travaux de la Commission, notamment en harmonisant davantage ses résultats avec les objectifs des principaux traités conclus dans le domaine du désarmement et les activités connexes ainsi qu'avec les autres travaux en cours. La nature universelle de sa composition donne aux discussions et décisions de la Première Commission un statut unique. Il faut tirer un maximum d'avantages de sa session annuelle.

Dans ce contexte, nous appuyons, dans la pratique comme dans les mots, le désir exprimé de limiter le débat général à la semaine initiale de la session et de consacrer le temps ainsi gagné aux discussions portant sur des sujets spécifiques du débat thématique. Il faut espérer que grâce à des discussions structurées les délégations pourront aborder le fond des principales questions ayant un lien avec le désarmement devant la Commission et nous aider à passer du monologue au dialogue. Les questions telles que : espace extra-atmosphérique, vérification et application, traité d'interdiction de fabriquer des matières fissiles, état des progrès réalisés dans le désarmement nucléaire, armes légères et éducation en matière de désarmement – pour n'en citer que quelques-unes – pourraient tirer avantage d'un échange de vues bien orienté qui pourrait servir à informer des mesures que prendrait ensuite la Commission en termes de projets de résolution ou de décision.

Nous accueillerions également favorablement une plus grande interactivité dans ces sessions et l'inclusion d'orateurs de premier plan, choisis parmi les principaux représentants ou experts des organisations intéressées. Selon nous, cette reconnaissance de personnalités influentes pourrait déboucher sur des résultats appropriés et aider la Commission à examiner les initiatives tournées vers l'avenir, ce qu'on n'obtient pas nécessairement des discussions souvent formalistes qui ont lieu sur les projets de résolution de la Commission.

La délégation canadienne est prête à contribuer activement et largement à un tel débat revitalisé, et nous invitons les autres délégations à exprimer leurs vues sur les questions auxquelles ils attachent de l'importance. Ainsi, pensons-nous, les délibérations de la Commission pourront une fois encore générer la valeur ajoutée qui permettra à la Première Commission d'occuper une place centrale dans le mécanisme de désarmement des Nations Unies.

M. Mine (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai décidé de prendre la parole plus tôt que prévu dans un esprit conforme à la réforme des Nations Unies. Malheureusement, le texte imprimé de ma déclaration n'est pas encore prêt et ne pourra être distribué que demain; j'espère que les délégations auront alors l'occasion d'en prendre connaissance.

Je tiens, tout d'abord, à vous féliciter, Ambassadeur Alba, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que votre vaste expérience et votre direction avisée nous guideront tout au long de la session, et je puis vous assurer que vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre importante tâche.

La Commission se réunit cette année à un moment difficile. La communauté internationale doit relever de graves défis dans le domaine de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération. Les questions dont nous sommes saisis comprennent la non-prolifération des armes de destruction massive; l'aggravation de la menace que fait peser le terrorisme international et la crainte de voir les armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes; la prolifération de la technologie liée au nucléaire par le biais des importants réseaux clandestins de prolifération nucléaire de M. A. Q. Khan; et les problèmes que posent des pays, comme celui du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée du Nord.

Bien que la communauté internationale se heurte à de tels problèmes, elle a enregistré certains progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, par exemple : la décision de la Libye de renoncer à tous ses programmes d'armes de destruction massive; la réaffirmation par les États-Unis de leur appui à l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de fabriquer des matières fissiles; une augmentation progressive du nombre de pays qui ont

ratifié le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires; une augmentation du nombre de pays qui ont signé les protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi que des pays dans lesquels ces protocoles sont mis en vigueur; l'adoption de la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération; les progrès réalisés dans le contexte de l'Initiative relative à la sécurité en matière de prolifération; et le renforcement des efforts de non-prolifération dans la régions de l'Asie. Des progrès ont également été faits dans le domaine des armes légères.

Il convient de travailler ensemble pour trouver des solutions aux problèmes dont nous sommes saisis et pour progresser davantage dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. La prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) aura lieu dans six mois environ, ce qui donnera une signification spéciale aux travaux accomplis à la session de cette année par la Première Commission. Cette session offre une importante occasion de maintenir et de renforcer le régime du TNP à un moment où sa viabilité a été mise à l'épreuve par les différents problèmes auxquels elle se heurte. La conclusion réussie de nos travaux contribuera grandement au succès de la Conférence des parties de cette année.

Pour que la Première Commission puisse s'acquitter de son rôle et faire face comme il convient à l'environnement international changeant en matière de sécurité il est urgent de renforcer le fonctionnement de la Commission. La résolution 58/41 de l'Assemblée générale, présentée l'an dernier par les États-Unis, intitulée « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission », est un pas important dans cette direction. À cette session de la Première Commission, nous devons faire avancer davantage les discussions de l'année dernière vers son application. Le Japon est attaché à la réforme de la Première Commission et est prêt à œuvrer étroitement avec la Présidence. Le Japon a récemment fait connaître ses vues sur la réforme au Secrétaire général, conformément à la résolution 58/41; nous ferons connaître notre position plus en détail au cours de la discussion thématique.

Le Japon a activement déployé des efforts diplomatiques en vue d'instaurer un monde pacifique et sûr exempt d'armes nucléaires à une date la plus rapprochée possible. Le Japon soumet de nouveau cette

année un projet de résolution intitulé « La voie vers une élimination complète des armes nucléaires », qui traduit les récentes évolutions et offre des mesures pratiques orientées vers l'élimination des armes nucléaires. Par le biais du projet de résolution, nous voulons une fois encore inviter tous les pays nucléaires à faire un nouveau pas vers la réalisation de cet objectif. Nous avons hâte qu'il soit adopté avec l'appui d'une majorité écrasante des États membres.

Le moyen le plus réaliste et le plus efficace de s'attaquer aux divers problèmes auxquels se heurte la communauté internationale aujourd'hui passe par le renforcement et l'universalisation des régimes existants et leur application complète. Le Japon estime que les cadres internationaux, comme le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les accord de garanties de l'AIEA, les protocoles additionnels de l'AIEA, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, sont extrêmement importants car ils servent de base aux efforts déployés au plan international dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Le point de vue fondamental du Japon et les mesures concrètes concomitantes seront davantage expliqués durant le débat thématique.

En plus de ses travaux sur la question des armes de destruction massive, la communauté internationale doit prendre des mesures pour aborder les problèmes que posent les armes légères et les mines antipersonnel à titre prioritaire. Beaucoup de progrès ont été réalisés dans ces domaines, mais beaucoup reste à faire. Le Japon, avec la Colombie et l'Afrique du Sud, a œuvré à la présentation du projet de résolution sur cette question, et il espère qu'il sera adopté par consensus. L'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est également essentielle si l'on veut progresser dans ces domaines. Le Japon présentera aussi ses vues sur ces questions durant le débat thématique.

J'invite tous les États membres à utiliser au maximum cette instance de sécurité et de désarmement pour œuvrer au renforcement de son fonctionnement et montrer à la communauté internationale que le régime multilatéral de désarmement et de sécurité fonctionne dûment et efficacement.

Le Président (*parle en espagnol*): Une fois encore, je remercie les représentants du Canada et du Japon pour la souplesse dont ils ont fait preuve.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle que je n'ai pas l'intention de réunir la séance de la Commission sans un nombre minimum d'orateurs. Aujourd'hui, nous avons entendu 15 déclarations, dont une du Président. Même avec la souplesse dont il a été fait preuve en ce qui concerne l'emploi du temps, il nous reste encore 30 minutes que nous n'allons pas être en mesure d'utiliser. La situation serait encore plus grave si nous devions nous réunir demain, par exemple, avec seulement six orateurs inscrits sur la liste, ou encore après-demain avec seulement quatre orateurs.

Je répète que j'ai l'intention de suivre une liste « continue » d'orateurs : les délégations inscrites pour prendre la parole mercredi, jeudi et vendredi devront être prêtes à ce faire dès demain, mardi. Si elles ont une bonne raison de ne pas prendre la parole, elles doivent me le faire savoir afin qu'il soit procédé aux ajustements nécessaires conformément aux besoins de chacune des délégations. Avec la coopération des délégations et une interprétation souple des recommandations du Président d'utiliser au mieux le

temps qui nous est imparti, je crois que nous serons en mesure d'utiliser les ressources à notre disposition d'une manière plus efficace.

Je rappelle également aux membres que la liste des orateurs sera close mercredi 6 octobre à 18 heures lorsque nous aurons besoin de savoir combien de séances seront nécessaires la semaine prochaine pour terminer le débat général. Dans la note que j'ai fait distribuer il y a quelques jours, j'ai dit que j'avais l'intention de limiter au maximum le débat général durant la deuxième semaine afin que nous puissions entamer notre discussion interactive. J'espère qu'il sera possible de consacrer un maximum de deux séances au débat général la semaine prochaine.

Je rappelle également aux membres de la Commission que nous devons être ponctuels. Il n'y aura pas de problème majeur si nous restons dans la limite de 15 minutes au plus. Je crois qu'une marge de 5 ou 10 minutes devrait être suffisante. Comme je l'ai fait ce matin, j'ouvrirai les séances, dans cette marge de 15 minutes, dès qu'il y aura un quorum.

La séance est levée à 12 h 35.